

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Convocation du 27 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 10 octobre 2023.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE, Rémy SOKI, Anne-Marie BAUDE, Bertrand GUILBERT, Chantal TERNISIEN, Nicole PRUVOT, Éric EECKOUT, Monique SOMMERARD, Thierry RUFFIN, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Simon LEMAIRE, Michel SERGENT, Anne DACHICOURT, Jean-Luc MARCOTTE et Ludivine MOREAU.

Excusés avec pouvoirs : Stéphanie GRABARZ, Philippe PRUD'HOMME et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME qui ont respectivement donné procuration à Anne-Marie BAUDE, Jean-Luc MARCOTTE et Ludivine MOREAU.

Excusés sans pouvoir : Olivier GRESSIER et Clément MOREL.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Mme Nicole DARQUES ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité.

Point 1 de l'ordre du jour : CRÉDIT FAÇADE 2023 – FINANCEMENT :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Considérant l'avis favorable du bureau municipal ;
Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'opération pour 2023 dans la limite des crédits inscrits au budget.

Point 2 de l'ordre du jour : REMBOURSEMENT FRAIS DE RESTAURATION ALSH ETE :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Considérant que la commune prend en charge les dépenses liées au fonctionnement de l'ALSH d'été ;
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à main levée et à l'unanimité :
- valide le principe de remboursement de la somme de 251,98 € à l'Office de la jeunesse ;
- autorise Monsieur le Maire à faire procéder à ce remboursement et à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Point 3 de l'ordre du jour : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE – DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - DEMANDE DE SUBVENTION :

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour » et 1 abstention :
- adopte ces opérations ;
- adopte le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente délibération ;
- sollicite des subventions les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux auprès du Département du Pas-de-Calais ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Point 4 de l'ordre du jour : RUE ROGER SALENGRO – DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – DISPOSITIF « MAINTENANCE EN MILIEU URBAIN » – DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et autorise à main levée et à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre, l'étude et le suivi des travaux ;
- à effectuer la demande de subvention auprès du Département ;
- à signer les documents nécessaires relatifs à la demande de subvention.

Point 5 de l'ordre du jour : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :

- Travaux de réhabilitation par l'intérieur et renouvellement ponctuel du réseau d'assainissement des eaux usées, dans la rue Emile Gugelot et la rue Georges Chochoy :
 - o SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique : 104 318,50 € HT

La séance est levée à 19 h 34.